



Liquidation de communauté - reprises et récompenses

Par **CHENGDU**, le 12/01/2009 à 11:06

Suite à divorce prononcé aux torts exclusifs de mon ex-mari, et dans le cadre de la liquidation de la communauté mon ex-mari réclame une restitution en sa faveur :
origine succession de sa mère décédée en 1989. souhaite effectuer une reprise en deniers d'une somme reçue par lui dans le cadre du règlement de la succession de sa mère - tous les frais de succession ayant été prélevés sur les actifs aucune somme n' a été réglée par la communauté.
Je n'ai jamais eu connaissance de cette somme avant le divorce et j'aimerais savoir quels documents je dois exiger.
Est-ce que cela rentre dans la communauté?
Merci pour votre réponse